



2021-118

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MAI 2021**

FB/TD/CJ/YB n° 2021/04

Objet de la délibération :

Révision des tarifs de
location des salles
communales

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Date de la convocation :
4/05/2021

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, SAUTEUR Emmanuel, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice

VU l'arrêté municipal n° 34/2020 révisant les tarifs de location des salles communales de l'Espace Culturel Les Prairiales, des Pressoirs et de la Savonnière pour la saison 2020/2021,

CONSIDERANT l'avis de la Commission culture des 7 et 27 avril 2021,
CONSIDERANT la nécessité de réviser les tarifs de location des salles communales en appliquant une harmonisation et une cohérence mathématique,

Il est proposé les orientations suivantes :

- Une augmentation de 0.6% du tarif Sparnoniens
- Le tarif Extérieurs est fixé à 50% de plus que le tarif Sparnoniens
- Savonnière : le tarif de l'office de réchauffage est désormais inclus dans le tarif Extérieurs en sus des 50% de majoration par rapport au tarif Sparnoniens
- Salles associatives Prairiales (Bâtiment B) : le tarif demi-journée devient le tarif journée
- Le maintien des tarifs N-1 pour les locations reportées en N pour cause de pandémie ou de modification du calendrier électoral,

Les membres de l'assemblée délibérante sont invités à **APPROUVER** les Tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**2021-119**

Les Prairiales	Réalisateurs de spectacles		
Bâtiment A Salle de spectacles (avec loges, foyer, hall et bar)	2020	Augmentation (+0,6%)	Proposition 2021
Location tarif horaire (4h minimum)	410,00 €	412,46 €	412 €
Horaires d'occupation de la salle de spectacles : 9h-23h30			

Les Prairiales	Sparnoniens			Extérieurs	
	2020	Augmentation (+0,6%)	Proposition 2021	2020	Proposition 2021
Bâtiment A Salle de spectacles avec hall et bar (entreprises/associations)					
Location tarif horaire (4h minimum)	104,00 €	104,62 €	105 €	150,00 €	157 €
Bâtiment B Salle Campanules (entreprises/associations)					
Journée (maximum 8h)	247,00 €	248,48 €	124 €	388,00 €	186 €
Demi-journée (maximum 4h)	123,50 €	124,24 €	62 €	194,00 €	93 €
Bâtiment B Salle Digitales / Coquelicots /Perce Neige (entreprises/associations)					
Journée (maximum 8h)	149,00 €	149,89 €	75 €	157,00 €	112 €
Demi-journée (maximum 4h)	74,50 €	74,95 €	37 €	78,50 €	56 €
Horaires d'occupation des salles associatives : 9h-22h30 (7j/7)					

Le montant de la caution exigible pour toute occupation, y compris gratuité, correspond au tarif de la location

Un agent SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) est obligatoire pour toutes les manifestations dans la grande salle (inclus dans le tarif),

En cas de gratuité de la salle, les prestations de sécurité incendie sont à la charge du bénéficiaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pressoirs	Sparnoniens			Extérieurs	
	2020	Augmentation (+0,6%)	Proposition 2021	2020	Proposition 2021
Location à but non commercial					
2 jours en week-end	345,00 €	347,07 €	347 €	705,00 €	521 €
1 journée supplémentaire (lundi ou vendredi) associée aux 2 jours en week-end			87 €		130 €
1/2 journée supplémentaire associée aux 2 jours en week-end (maximum 4h lundi ou vendredi)			43 €		65 €
1 journée uniquement en semaine (mardi, mercredi ou jeudi)	230,00 €	231,38 €	174 €	470,00 €	260 €
1/2 journée uniquement en semaine (maximum 4h le mardi, mercredi ou jeudi)	115,00 €	115,69 €	87 €	235,00 €	130 €
Location à but commercial	2020	Augmentation (+0,6%)	Proposition 2021	2020	Proposition 2021
1 journée	345,00 €	347,07 €	347 €	705,00 €	521 €

Horaires d'occupation des Pressoirs : 9h-22h

Le montant de la caution exigible pour toute occupation, y compris gratuité, correspond au tarif de la location

Savonnière	Sparnoniens			Extérieurs	
	2020	Augmentation (+0,6%)	Proposition 2021	2020	Proposition 2021
Salle + office de réchauffage					
2 jours en week-end	529,00 €	532,17 €	532 €	794,00 €	926 €
1 journée supplémentaire (lundi ou vendredi) associée aux 2 jours en week-end	132,00 €	132,79 €	133 €	198,00 €	232 €
1/2 journée supplémentaire associée aux 2 jours en week-end (maximum 4h lundi ou vendredi)	66,00 €	66,40 €	67 €	99,00 €	116 €
1 journée uniquement en semaine (mardi, mercredi ou jeudi)	264,00 €	265,58 €	266 €	397,00 €	463 €
1/2 journée uniquement en semaine (maximum 4h le mardi, mercredi ou jeudi)	132,00 €	132,79 €	133 €	198,00 €	232 €
Office de réchauffage	Gratuit	Gratuit	inclus	128,00 €	inclus

Horaires d'occupation de la Savonnière : 9h-22h30 jusqu'à 3h le vendredi et le samedi

Le montant de la caution exigible pour toute occupation, y compris gratuité, correspond au tarif de la location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** l'ensemble des tarifs.

Fait et délibéré à Epernon, le 10 mai 2021

Le Maire,
F. BELHOMME



VILLE D'ÉPERNON
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

